

PARKINGS ET MOBILITES : disparités préjudiciables

La CFDT a écrit à la Direction Locale pour demander un CSE Extraordinaire afin d'anticiper et résoudre les problèmes qui ne manqueront pas d'apparaître suite aux dispositions décidées unilatéralement. De notre point de vue, d'autres solutions sont à envisager pour partager au mieux les désagréments :

Monsieur le Directeur,

La construction du nouveau bâtiment 51 est une très bonne nouvelle pour l'ensemble du personnel de l'établissement puisqu'il va permettre de pérenniser l'emploi de tous. C'est pourquoi les efforts demandés doivent être partagés par tous d'égale façon et notamment les difficultés liées à la disparition du parking extérieur.

La CFDT vous a interpellé à de nombreuses reprises lors des réunions du CE, DP ou de CHS-CT sur le problème de la disparition du parking de l'usine et la rupture d'égalité que cela va générer entre les personnes, celles qui auront des places réservées dans l'enceinte de l'établissement et celles beaucoup plus nombreuses qui n'en auront pas.

Les réunions organisées par la Direction Locale pour tous les salarié(e)s le jeudi 6 juin pour faire le point sur les mobilités n'ont pas apporté beaucoup de réponses concernant les parkings mais ont plutôt laissé les salarié(e)s sur leur faim. Depuis lors, c'est ce qui ressort des nombreuses réactions recueillies par la CFDT.

Cette situation est vécue comme une profonde injustice par les salarié(e)s qui devront se garer loin alors qu'un peu plus d'une centaine de salarié(e)s pourront continuer à rentrer dans l'établissement à une personne par voiture ne subissant pas cette très importante contrainte. Des salarié(e)s ont évoqué durant ces réunions cette discrimination (des discussions vives en témoignent), ce qui confirme ce que la CFDT n'a cessé de vous répéter.

Lors de la dernière réunion du CE du 17 mai, vous avez annoncé qu'il y aurait 50 places réservées au covoiturage et l'augmentation du nombre de places réservées aux personnes susceptibles de rentrer seules dans l'établissement de 107 à 130 places.

Cela ne répond pas du tout au problème et, pire, amplifie l'inégalité de traitement des salarié(e)s.

Certains salarié(e)s sont soumis à des impératifs familiaux et n'ont d'autre choix que d'arriver en fin de plage mobile et de se garer à l'extérieur de l'établissement sur le parking près de la base navale s'ils parviennent à y trouver une place... Comment leur ferez-vous accepter que d'autres puissent avoir une place attirée dans l'établissement, tout le temps, vide lorsqu'ils seront en congés et pouvant l'occuper même en arrivant dans l'établissement en milieu de la matinée !!!

La CFDT vous renouvelle sa demande de réserver la totalité des 180 places à l'intérieur de l'établissement uniquement aux personnes qui rentreront en co-voiturage. 25 places en plus sont dévolues aux personnes handicapées ou momentanément handicapées et à mobilité réduite (après avis du service médical). Cela permettra de libérer des places pour celles et ceux qui seront obligés à un moment ou à un autre de venir au travail en voiture.

Pour la CFDT le co-voiturage doit commencer à 2 personnes par voiture et non pas 3 comme vous l'avez décidé. Sachant que pour covoiturer à au moins 2 personnes tous les jours, compte tenu des congés, des éventuelles absences diverses, il faut être au minimum 3 inscrits voire plus dans la voiture. Un minimum de 360 personnes seraient ainsi assurées d'avoir un parking en interne alors que, dans votre projection, vous ne l'offrez qu'à un minimum de 280 personnes. Cela permettrait aussi de solutionner une partie du problème des équipiers du soir qui arrivant avant 14h00 ne trouveront pas de places sur les parkings extérieurs. Et tout cela sans coût supplémentaire !!

Notre proposition a pour objectif de trouver une solution à un problème à venir qui risque de générer beaucoup de tensions et crispations et conduire à une dégradation de l'ambiance générale dans l'établissement si elle n'est pas prise en compte et si vous persistez dans vos choix.

L'établissement y gagnerait beaucoup en matière de calme et de sérénité.

Comme nous vous l'avons dit, le covoiturage est une partie de la solution. Nous renouvelons nos autres propositions déjà formulées à diverses occasions :

- Le transport par bus de l'usine doit être renforcé et développé afin de donner une alternative à la voiture. Une information spécifique sur le sujet doit être faite auprès des salarié(e)s et la visibilité sur deltanet doit être largement améliorée (actuellement les salariés à l'atelier n'accèdent pas à l'information).*
- Les lignes de bus de Chronoplus passant à proximité - dont la future ligne de Trambus (ex A1) - doivent passer au rond-point Marcel Dassault. Pour cela, nous vous demandons d'intervenir en ce sens comme la CFDT auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.*

Nous prenons acte de la création d'une nouvelle entrée côté locaux du Comité Social et Economique. Nous souhaitons sa pérennisation. Elle permettra de rapprocher les salariés des lignes de bus 5 et 6 de Chronoplus et pour les salariés des environs de venir à pied ou à vélo. Nous notons également avec satisfaction la création du parking pour les 2 roues motorisés côté entrée principale. Toutefois, sur ce dernier sujet, nous vous demandons de récupérer la structure couverte actuelle et l'adapter à la nouvelle surface prévue. Toutes ces mesures ont pour but de libérer des places au profit des salariés qui n'ont d'autres choix que de venir en voiture.

En conséquence, les élus au CSE CFDT demanderont dans les prochains jours, la tenue d'un CSE Extraordinaire.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Les délégués syndicaux CFDT

La CFDT a également écrit au Président de la Communauté Pays Basque, comme elle l'avait déjà fait en 2014 dans le cadre du PDU (Plan de Déplacement Urbain), pour exposer ses demandes :

- La desserte de l'arrêt Dassault par le futur trambus, les lignes 8 et 17 en plus de la 11
- L'amélioration des temps de trajet et d'accès sur le réseau de bus actuel pour les salariés qui se rendent à leur travail
- La prise en compte des déplacements des salariés dans les zones industrielles de Jorlis et des Pontots
- La réalisation de pistes cyclables en parallèle des voies de bus
- Une action forte pour rendre accessible le logement dans l'agglomération tant à l'achat qu'en location pour que les personnes puissent se loger le plus près possible de leur lieu de travail et ainsi éviter des déplacements longs et coûteux. Cela éviterait les embouteillages qui sont devenus malheureusement notre quotidien.